

Le Président

M. Didier LEROY
Mairie
4 rue de la Mairie
29180 PLOGONNEC

Département Entreprises et Territoire

JFG-PLC-FG-2025-014
Tél. 02 98 98 29 29

**Objet : Modification de droit commun
n°4 du PLU de Plogonnec**

Quimper, le 8 septembre 2025

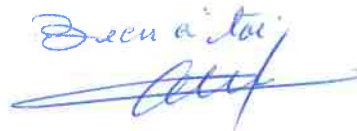
Monsieur le Maire, *Didier,*

Par le courrier du 1^{er} août 2025, vous sollicitez l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie Finistère sur l'arrêté de la commune de Plogonnec prescrivant la modification de droit commun n°4 de son Plan local d'urbanisme (PLU).

Cette modification prévoit plusieurs ajustements et rectifications, qui concernent notamment la ZAE de Boutefelec (correction de tracé, changement d'un zonage), l'agrandissement de l'espace loisirs (NL) à Pen Ar Vern, la création de 2 OAP (habitat) ou encore la modification de quelques dispositions réglementaires.

Après étude du dossier présenté, la Chambre de commerce et d'industrie Finistère émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-François GARREC ✓